

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date 17 septembre 2026, s'est réuni le 24 septembre 2026, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN (départ 19h20)
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELLEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Maryse BURBAN
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVÉ - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGUE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI - BENABDALLAH - Roland LUC - Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Philippe GAIN a donné pouvoir à Sandrine CADORET
SURZUR	: Eric MAHE a donné pouvoir à Michèle LE CLERC
THEIX-NOYALO	: Siegfried MENAHEZE a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
THEIX-NOYALO	: Michel BERTHE a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Julien BONAMY a donné pouvoir à Roland LUC
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE (jusqu'à son arrivée)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

Mise en ligne le 30/09/2026

ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Christine ROYER
SAINT-AVE : Tugdual GOALLO

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke crossing it, followed by a large, sweeping loop.

-21-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DIRECTION HABITAT LOGEMENT

**PPGD 2025-2030 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION
DU POINT INFO LOGEMENT SOCIAL**

Madame Hortense DOUMIC-LE PAPE présente le rapport suivant :

Le 26 juin 2025, l'agglomération adoptait son deuxième plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD). Ce plan d'une durée de 6 ans, issu de la loi ALUR de 2014, prévoit, entre autres, la mise en œuvre d'un service d'accueil et d'information du demandeur tel que le prévoit le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Cette mesure vise notamment l'instauration du droit à l'information pour toute personne demandeur de logement social.

Dénommé « Point Info Logement Social » sur le territoire vannetais, ce service se structure autour d'un réseau de partenaires (bailleurs, communes, CCAS, département, ADIL, SIAO, ALS) œuvrant déjà de longue date à l'accueil des demandeurs de logement social. Le fonctionnement, les missions et rôles de chaque partenaire au sein du Point Info Logement Social ont été collectivement identifiés lors de l'adoption du PPGD en 2025.

En vertu de l'article R.441-2-16 du CCH, sa mise en place doit faire l'objet d'une convention d'application qui acte l'organisation, les missions et la labellisation des lieux d'accueil et d'information. Le PPGD 2025-2030 a retenu trois niveaux de labellisation aux missions qui se cumulent de façon graduelle :

- Les lieux d'accueil de niveau 1 assurant un rôle d'accueil et d'orientation (Communes ou CCAS, infos services, CD56)
- Les lieux d'accueil de niveau 2 assurant un rôle d'information en complément de l'accueil et de l'orientation (communes ou CCAS, ADIL, SIAO)
- Les lieux d'accueil de niveau 3 sont reconnus guichet d'enregistrement (bailleurs sociaux et Action Logement Services)

Les communes ou leur CCAS préciseront à l'agglomération le niveau de labellisation retenu (niveau 1 ou niveau 2) pour leur collectivité au regard des missions qu'elles réalisent ou souhaitent réaliser.

L'agglomération œuvrera quant à elle à coordonner le réseau du Point Info Logement Social, proposer un accompagnement à la montée en compétence des accueillants, développer des outils d'information et de communication, renforcer les liens partenariaux sur le sujet spécifique de la demande de logement social.

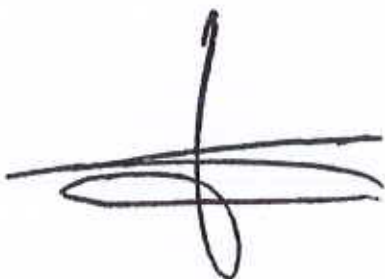
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Développement Economique en date du 15 septembre 2026, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de convention d'application annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application ;

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

A stylized signature consisting of a vertical line intersected by two horizontal lines, with a loop at the bottom.

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

A stylized signature consisting of a large loop at the top, followed by a vertical line and a horizontal line at the bottom.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

Mise en ligne le 30/09/2026

ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

PPGD / 2025-2030

Convention d'application pour la mise en œuvre du Point Info Logement Social

Table des matières

1. Préambule	3
2. Objet de la convention	3
3. Objet du Point Info Logement Social	3
4. Rôles et engagements des membres selon leur niveau d'accueil	4
5. Actions à mener dans le cadre du Point Info Logement Social	7
6. Durée, évaluation et modalités de révision de la convention	7
7. Signataires de la convention	8
8. Annexes.....	10
Socle commun d'informations.....	10
Liste et coordonnées des lieux d'accueil	11

1. Préambule

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a adopté son second Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) en juin 2025. Il prévoit la mise en œuvre d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social tel que le prévoit la loi (art L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Pour répondre à ses obligations, et suite aux travaux menés avec les partenaires lors d'ateliers qui se sont tenus en juin 2024, l'agglomération et ses partenaires ont souhaité structurer ce service en réseau d'accueil et d'information en mettant en exergue les missions déjà réalisées par les structures locales (communes, bailleurs, département, ALS, SIAO, ...).

Conformément aux dispositions en vigueur, la mise en œuvre du plan fait l'objet de conventions d'application (R441-2-10 du CCH). La convention d'application du service d'information et d'accueil des demandeurs nommé Point Info Logement Social doit notamment définir la répartition territoriale des lieux d'accueil et préciser la nature et le contenu de l'information délivrée aux demandeurs (article R441-2-16 du CCH).

2. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de :

- Préciser l'organisation et le rôle de chacun des membres du Point Info Logement Social
- Formaliser les engagements des différentes parties contribuant au bon fonctionnement du Point Info Logement Social

3. Objet du Point Info Logement Social

3.1. Objectifs du Point Info Logement Social

L'organisation d'un Point Info Logement Social sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération répond au besoin de mieux informer et orienter, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, les demandeurs de logements sociaux dans un contexte de tension accrue sur le logement social tout en garantissant une égalité d'accueil et de traitement pour tous les demandeurs.

Les grands principes qui fondent l'organisation du Point Info Logement Social sont :

- Une information harmonisée mise à disposition par les services de GMVA à l'ensemble des partenaires contributeurs
- Une couverture territoriale optimale permettant à toute personne d'avoir accès à une information claire sur le fonctionnement et les démarches liés au logement social
- Une égalité de traitement entre tous les demandeurs qui doivent pouvoir bénéficier des informations minimales sur le logement social présentes dans le « socle commun d'information » (cf. annexe 1)
- La mise en place de temps d'échanges entre les acteurs du logement garantissant le bon fonctionnement du réseau dans la durée

3.2. Membres du Point Info Logement Social

La structure du Point Info Logement Social repose sur une organisation décentralisée avec les acteurs du logement du territoire. Les membres du Point Info Logement Social de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération sont :

- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- Les communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- Les bailleurs sociaux ayant une agence sur Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (Morbihan Habitat, Aiguillon Construction, Armorique Habitat)
- Action Logement Services
- Les Info Services
- Le Conseil départemental du Morbihan
- Le SIAO (Sauvegarde 56)
- L'ADIL 56

4. Rôles et engagements des membres selon leur niveau d'accueil

4.1. Organisation du Point Info Logement Social

Le Point Info Logement Social est une mise en réseau de structures pré-existantes qui se coordonnent pour parvenir à un accueil équitable et équilibré sur le territoire.

Le Point Info Logement Social est structuré autour de trois niveaux avec des missions d'accueil et d'information graduelles :



Les niveaux d'accueil sont complémentaires et les missions se cumulent en fonction du niveau. Le détail des missions par niveau et le positionnement des acteurs locaux est précisé ci-après.

4.2. Engagements communs des membres du Point Info Logement Social :

Les membres du Point Info Logement Social s'engagent à :

- Satisfaire le droit à l'information du public et des demandeurs de logements sociaux, tels que mentionné dans l'article L441-2-6 du CCH
- Délivrer une information neutre et générale en s'appuyant sur le « socle commun d'informations ». Chacun peut toutefois délivrer des informations additionnelles ayant trait à son rôle ou ses missions spécifiques
- Assurer l'accueil de tout demandeur de logement social, quelle que soit sa situation et son lieu de résidence. Les lieux d'accueil ont la possibilité d'orienter le demandeur vers le lieu d'accueil labellisé du Point Info Logement Social le plus approprié pour traiter sa demande et/ou pour proposer un accompagnement social plus adapté
- Intervenir auprès des demandeurs dans une logique de complémentarité et de réseau
- Participer aux instances d'échange du Point Info Logement Social
- Communiquer à GMVA tout changement de situation dans l'accueil du demandeur (contacts, horaires...)

4.3. Engagements des membres selon le niveau d'accueil

Niveau 1 : Accueil et orientation des demandeurs de logements sociaux

Les membres assurant un accueil de niveau 1 s'engagent à :



- Accueillir physiquement et au téléphone les demandeurs de logements sociaux
- Mettre à disposition des demandeurs les documents et supports d'information harmonisés afin de diffuser le socle commun d'information
- Inciter le demandeur à saisir sa demande en ligne sur le portail www.demandelogement56.fr
- Orienter les demandeurs vers d'autres organismes ou vers un guichet d'enregistrement (niveau 3) disposant d'informations plus approfondies y compris le portail grand public www.demandelogement56.fr
- Si possible, mettre à disposition un outil informatique pour que le demandeur puisse avoir accès à l'enregistrement en ligne

Membres du niveau 1 :

- Les communes et/ou leur CCAS : toutes les communes de GMVA hormis celles ayant opté pour le niveau 2 intégrant des missions d'informations complémentaires (cf liste page suivante)
- Infos Services
- Conseil départemental du Morbihan

Niveau 2 : Accueil, orientation et information des demandeurs de logements sociaux

Les membres assurant un accueil de niveau 2 s'engagent à :



- Assurer les missions du niveau 1
- +
- Conseiller les demandeurs sur leur recherche en leur donnant des informations sur le contexte local (offre locative, nombre d'attributions, appréciation des délais d'attente...)
- Informer les demandeurs salariés du privé du fonctionnement de la plateforme AL'in d'Action Logement Services

- Informer les ménages en difficulté de la possibilité de prioriser leur demande (au titre des publics prioritaires mentionnés par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et/ou au titre du Droit au Logement Opposable)
- Vérifier la complétude du dossier du demandeur
- A la demande de la personne, organiser un entretien personnalisé sous le délai réglementaire d'un mois (sauf SIAO au regard de ses missions)
- Accompagner les demandeurs à remplir leur formulaire de demande de logement social si besoin (sauf ADIL, SIAO au regard de leurs missions)
- Numériser les pièces justificatives (sauf ADIL, SIAO au regard de leurs missions)

Membres du niveau 2 :

- Les communes et/ou leur CCAS : à compléter suite décision conseils municipaux
- ADIL 56
- SIAO : uniquement le public en situation d'urgence sociale en demande d'hébergement

Niveau 3 : Accueil, orientation, information et enregistrement de la demande de logement social

Les membres assurant un accueil de niveau 3 s'engagent à :



- Assurer les missions du niveau 1 et 2
- +
- Enregistrer la demande de logement social et délivrer le numéro unique
- Instruire la demande et vérifier la complétude du dossier du demandeur sur le logiciel de gestion dédié (Imhoweb)
- Numériser les pièces justificatives sur le logiciel de gestion dédié (Imhoweb)
- Modifier et/ou renouveler la demande de logement social sur le logiciel de gestion dédié (Imhoweb)

Membres du niveau 3 :

- Morbihan Habitat, Aiguillon Construction, Armorique Habitat
- Action Logement Services : pour les salariés du secteur privé d'une entreprise de plus de 10 salariés et du secteur agricole de plus de 50 salariés
- Les lieux dématérialisés : www.demandelogement56.fr, www.al-in.fr, www.actionlogement.fr

4.4. Engagements de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération assure la coordination et l'animation du réseau dans le but de promouvoir une culture commune de l'accueil et de l'information des demandeurs.

L'agglomération s'engage à :

- Produire et diffuser aux membres du Point Info Logement Social les supports de communication et veiller à leur mise à jour
- Organiser des temps d'échange entre les membres du réseau
- Informer et accompagner, sur demande des membres du Point Info Logement Social, dans la réalisation de leurs missions et l'évolution de leurs compétences.

5. Actions à mener dans le cadre du Point Info Logement Social

Pour que le réseau puisse mener à bien sa mission d'accueil et d'information du demandeur, plusieurs actions sont à engager :

- Diffuser un guide à destination des agents d'accueil intégrant le « socle commun d'informations » et explicitant les missions remplies par chaque membre du Point Info Logement Social en fonction de son niveau
- Diffuser un support grand public sur la demande de logement social propre au territoire de l'agglomération
- Diffuser la pochette à destination du demandeur réalisée par le CREHA Ouest
- Créer une page d'information « type » sur la demande de logement social et les caractéristiques du parc qui pourra être intégrée sur les sites internet des communes
- En lien avec Action Logement Services, présenter le fonctionnement de la plate-forme AI'in pour les salariés bénéficiaires d'Action Logement
- Proposer une fois par an une session de formation ou d'information des outils du CREHA Ouest
- Communiquer sur le planning de formation proposé par le CREHA Ouest auprès des communes

Cette liste est non exhaustive et sera complétée en fonction des axes de travail souhaités dans le cadre de travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs et des réunions partenariales menées dans le cadre de ce réseau.

7

6. Durée, évaluation et modalités de révision de la convention

6.1. Durée de la convention

La durée de la présente convention est adossée à celle du Plan Partenarial soit jusque juin 2030 sauf prorogation du plan partenarial.

6.2. Evaluation de la mise en œuvre du Point Info Logement Social

La mise en œuvre du Point Info Logement Social fera l'objet d'un bilan à mi-parcours (3 ans) et final (6 ans).

6.3. Modalités de révision pour une demande de changement d'un niveau d'accueil

Si un lieu d'accueil souhaite faire évoluer ses missions vers un niveau inférieur ou supérieur, il fera part de sa demande à GMVA avec qui il pourra déterminer que le contenu des missions correspond bien au niveau demandé.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties concernées par les modifications.

7. Signataires de la convention

Commune d'Arradon	Commune d'Arzon	Commune de Baden
Commune de Brandivy	Commune de Colpo	Commune d'Elven
Commune de Grand Champ	Commune de l'Île aux Moines	Commune de l'Île d'Arz
Commune de La Trinité-Surzur	Commune de Larmor-Baden	Commune de Le Bono
Commune de Le Hézo	Commune de Le Tour du Parc	Commune de Locmaria-Grand Champ
Commune de Locqueltas	Commune de Meucon	Commune de Monterblanc
Commune de Plaudren	Commune de Plescop	Commune de Ploeren

Commune de Plougoumelen	Commune de Saint-Armel	Commune de Saint-Avé
Commune de Saint-Gildas-de-Rhuys	Commune de Saint-Nolff	Commune de Sarzeau
Commune de Séné	Commune de Sulniac	Commune de Surzur
Commune de Theix-Noyalo	Commune de Trédion	Commune de Treffléan
Commune de Vannes	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	Morbihan Habitat
Aiguillon Construction	Armorique Habitat	Action Logement Services
ADIL 56	Conseil départemental du Morbihan	SIAO

8. Annexes

Socle commun d'informations

Questions pouvant être posées par le demandeur	Support où obtenir ces informations
Les informations relatives à la procédure de demande de logement social	
Comment faire une demande de logement social ?	• Site demandelogement56.fr • Site Internet GMVA • Flyer grand public
Qui est éligible au logement social ?	• Site demandelogement56.fr • Site Internet GMVA • Flyer Grand Public
Quelles sont les étapes de la demande de logement social ?	• Site demandelogement56.fr • Guide cotation • Site Internet GMVA • Flyer Grand Public
Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?	• Site demandelogement56.fr
En quoi consiste la cotation de la demande de logement social ?	• Guide cotation • Site Internet GMVA
Comment fonctionnent les contingents de réservation ?	• Site demandelogement56.fr • Site Internet GMVA
Les informations relatives au « contexte local »	
Où se situent les logements sociaux ? Quelles sont leurs caractéristiques ?	• Site demandelogement56.fr • Fiches territorialisées du Creha Ouest • Site Internet GMVA
Combien d'attributions ont été effectuées l'année passée ?	• Site demandelogement56.fr • Fiches territorialisées du Creha Ouest • Site Internet GMVA
Quel est le délai moyen d'attente pour l'obtention d'un logement ?	• Site demandelogement56.fr • Fiches territorialisées du Creha Ouest • Site Internet GMVA
Quelles sont les coordonnées des bailleurs sociaux ?	• Site demandelogement56.fr
Les informations personnalisées relatives au dossier du demandeur	
Quelles sont les étapes du traitement de ma demande ?	• Site demandelogement56.fr • Flyer Grand Public • Site Internet GMVA

Liste et coordonnées des lieux d'accueil

Communes :

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Arradon	CCAS 2 rue Kerneth 56610 Arradon <u>Horaires</u> Vendredi : 9h-12h	02 97 44 87 14		accueil.ccas@arradon.fr.	
Arzon	Mairie 19 rue de la Poste 56640 Arzon <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi 9h-12h30 / 14h-17h	02 97 53 44 60			
Baden	CCAS 2 rue du Chemin du Vrancial 56870 Baden <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h30	02 97 57 19 56		accueil.ccas@baden.fr	
Brandivy	Mairie 4 place de l'Eglise 56390 Brandivy <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi 8h-12h00 (sauf lundi 8h30) / 15h-17h30 (sauf vendredi)	02 97 56 03 74			
Colpo	Mairie 12 avenue de la Princesse 56390 Colpo <u>Horaires</u> Lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h	02 97 66 82 08			

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Elven	CCAS 4 Place Saint-Antoine 56250 Elven <u>Horaires</u> Accueil physique : Lundi, mardi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h Mercredi, jeudi : 9h-12h Accueil téléphonique Lundi, mardi, vendredi 9h-12h30 / 13h30-17h Mercredi, jeudi : 9h-12h30	02 97 53 59 75		ccas@elven.fr	
Grand-Champ	CCAS Maison de solidarités au Village Intergénérationnel de Lanvaux 12, rue des Hortensias 56390 Grand-Champ <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h	02 97 66 75 75		ccas@grandchamp.fr	
Île-aux-Moines	CCAS Rue de la Mairie 56780 Ile-aux-Moines <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h	02 97 26 32 61			
Île-d'Arz	Mairie 32 rue du Vrai Secours 56840 Ile-d'Arz <u>Horaires</u> Lundi, mardi, Jeudi et Vendredi 9h30-12h	02 97 44 31 14		secretariat@mairie-iledarz.fr	
La Trinité-Surzur	Mairie 18 route d'Armorique 56190 La Trinité-Surzur <u>Horaires</u> Lundi, mercredi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 (sauf mercredi)	02 97 42 16 02			

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Larmor-Baden	Mairie Place de l'Eglise 56870 Larmor-Baden <u>Horaires</u> Du mardi au samedi : 9h-12h Vendredi : 14h-16h30	02 97 57 05 38		accueil@larmorbaden.com	
Le Bono	CCAS Place Joseph Le Clanché 56400 Le Bono <u>Horaires</u> Mardi-jeudi : 14h-17h	02 97 57 88 98			
Le Hézo	Mairie 15 rue Saint-Vincent 56450 Le Hézo <u>Horaires</u>	02 57 67 57 00			
Le Tour-du-Parc	Mairie 1 rue de la Mairie 56370 Le Tour du Parc 56250 Monterblanc <u>Horaires</u> Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45-12h / 13h30-17h15 Jeudi : 8h45-12h	02 97 67 30 01		mairie@letourduparc.fr	
Locmaria-Grand-Champ	Mairie 1 rue des Hortensias 56390 Locmaria-Grand-Champ <u>Horaires</u> Lundi, vendredi : 08h30-12h30 / 13h30-17h30 Mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h30	02 97 66 60 49			

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Locqueltas	Mairie 12 place de la mairie 56390 Locqueltas <u>Horaires</u> Du Lundi au vendredi : 8h30-12 / 13h30-17h (sauf mardi et jeudi après-midi) Samedi : 9h-12h	02 97 66 60 15			
Meucon	Mairie 1 route de Pontivy 56890 Meucon <u>Horaires</u> Lundi, mercredi : 8h30-11h45 / 13h30-17h Mardi, jeudi, samedi : 8h30-11h45 Vendredi : 8h30-16h	02 97 60 74 31		mairie@meucon.fr	
Monterblanc	Mairie bureau CCAS 5 place de la Mairie 56250 Monterblanc <u>Horaires</u> Lundi, mardi, vendredi : 8h15-12h15 / 13h00-17h00	02 97 45 90 03		ccas@monterblanc.fr	
Plaudren	Mairie 5 Place de la Mairie 56420 Plaudren <u>Horaires</u> Lundi : 9h-12h / 14h-18h Mardi, vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30 Mercredi, jeudi : 8h30-12h30	02 97 45 90 62			

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Plescop	CCAS 2 place Marianne 56890 Plescop <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30	02 97 44 44 02		accueilsocial@plescop.bzh	
Ploeren	CCAS Place Jules Gillet 56880 Ploeren <u>Horaires</u> Du mardi au jeudi 9h-12h30 / 13h30-17h Lundi et Vendredi 9h-12h30	02 94 40 01 78			
Plougoumelen	Mairie 5 rue Yves de pont Sal 56400 Plougoumelen <u>Horaires</u> Du lundi au samedi : 9h-12 / 14h-17h30 (sauf mardi et samedi après-midi)	02 97 57 84 74			
Saint-Armel	CCAS 30 rue de la Mairie 56450 Saint-Armel <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h	02 97 26 40 72			
Saint-Avé	CCAS Place de l'Hôtel de Ville 56890 Saint-Avé <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 8h30-12h	02 97 60 69 51		ccas@saint-ave.fr	
Saint-Gildas-de-Rhuys	CCAS rue Saint-Goustant 56730 Saint-Gildas-de-Rhuys <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h	02 97 45 23 15			

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Saint-Nolff	CCAS Place Pedrajas de San Esteban 56250 Saint-Nolff <u>Horaires</u> Lundi au vendredi : 13h30 -17h00	02 97 45 47 70		ccas@saint-nolff.fr	
Sarzeau	CCAS 7 rue du Beg-Lann 56370 Sarzeau <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h	02 97 41 31 57		socialccas@sarzeau.fr	
Séné	CCAS Place de la Fraternité 56 860 Séné <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h30 sauf lundi matin et jeudi après-midi	02 97 66 59 65			
Sulniac	CCAS 2 rue René Cassin 56250 Sulniac <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h25-17h30 (sauf mardi après-midi)	02 97 53 23 02			
Surzur	CCAS 1 place Xavier de Langlais 56450 Surzur <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi 08h30-12h30 / 14h-17h	02 97 42 12 52			
Theix-Noyalo	CCAS Place du Général de Gaulle 56450 Theix-Noyalo <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 8h30-12h	02 97 43 01 10			

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Trédion	Mairie Place Saint-Christophe 56250 Trédion <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h	02 97 67 11 33		mairie.tredion@wanadoo.fr	
Treffléan	CCAS Place de Giettaz 56250 Treffléan <u>Horaires</u> Mardi, vendredi 9h-12h Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h	02 97 53 27 78			
Vannes	Mairie Place Maurice Marchais 56000 Vannes <u>Horaires</u> L'élue reçoit un vendredi sur 2 en mairie sur rdv	02 97 01 60 20			

Bailleurs

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Morbihan Habitat	Agence Vannes Ouest 4 rue du Commandant Charcot 56000 Vannes <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi 09h00–12:30, 13:30–17:00	02 97 851 851		contact@morbihan-habitat.fr	3
	Agence Vannes Est 5 avenue Edgar Degas 56000 Vannes <u>Horaires</u> Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h Jeudi : 8h30-12h Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h Réception sans RDV le matin et sur RDV l'après-midi				
Aiguillon Construction	4 boulevard de la Paix 56000 Vannes <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : sans RDV le matin et sur RDV l'après-midi	02 97 35 14 42		morbihan@aiguillon.com	3
Armorique Habitat	106 avenue de la Marne 56000 Vannes <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h Accueil sur RDV uniquement	02 97 01 08 17	Océanne Garcia, directrice d'agence ; Romain Le Faure, responsable gestion locative	Site.vannes@armorique-habitat.fr	3

Autres partenaires

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Action Logement Services Uniquement salariés du secteur privé de plus de 10 salariés et du secteur agricole de plus de 50 salariés	Agence Vannes 3-5 avenue Victor Hugo 56000 Vannes <u>Horaires</u> Du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30 Vendredi : 9h-12h-12h30 / 13h30-17h Accueil avec et sans RDV	02 56 63 04 85	Antoine Moreels, directeur Morbihan		3
Points Info Services	Argoët info services - Elven 1 rue de l'Europe 56250 Elven <u>Horaires</u> Lundi, vendredi : 09h-12h30 / 13h30-17h Mardi, mercredi : 9h-12h30 Jeudi : 13h30-17h	02 22 07 42 60			1
	Loc'h info services - Grand-Champ 16 rue Camille Muffat 56390 Grand -Champ <u>Horaires</u> Lundi, vendredi : 09h-12h30 / 13h30-17h Mardi, Jeudi : 13h30-17h Mercredi : 9h30-12h	02 97 61 40 16			1
	Rhuys info services - Sarzeau 44 rue Iluric 56370 Sarzeau <u>Horaires</u> Lundi : 09h-11h30 / 13h30-17h Mardi, vendredi : 9h-12h30 Mercredi : 09h-12h30 / 13h30-17h Jeudi : 13h30-17h	02 97 48 29 48			1

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Points Info Services	Ty info services : Arradon, Baden, Larmor-Baden, L'Île d'Arz, L'Île-aux-Moines, Le Bono, Ploeren, Plougoumelen Arradon 2 rue de Kerneth Horaires : vendredi 9h-12h30 Baden 2 rue Vranical Horaires : vendredi 9h-12h30 L'Île-aux-Moines Rue de la Maorie Horaires : Sur rendez-vous : mardi : semaine impaire de 09h-12h30 / 13h30 -15h45 L'Île-d'Arz Médiathèque - salle du Gourail Rue du Gourail Horaires : vendredi 9h-12h30 Mardi : semaine paire 09h45-12h45 / 13h30-15h45 Larmor-Baden Place de l'Eglise Horaires : vendredi 9h-12h30 Plougoumelen 5 rue Yves de Pont Sal Horaires : mercredi 9h-12h15 Le Bono Place Joseph Le Clanché Horaires : mercredi 14h-17h30 / Vendredi 9h-12h30 Ploeren Kreisker Place Jules Gillet Horaires : merdi 13h30-17h				1

Organisme	Adresse	Téléphone	Référent	Mail	Niveau d'accueil
Conseil départemental du Morbihan	CMS Ménimur Vannes 11 avenue Edgar Degas 56000 Vannes <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 46 97 07		cms-vannesmenimur@morbihan.fr	1
	CMS Boulevard de la Paix - Vannes 26 Boulevard de la Paix 56000 Vannes <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 54 76 00		cms-vannespaix@morbihan.fr	1
	CMS Vénètes Vannes 5 rue du Commandant Charcot 56000 Vannes <u>Horaires</u> Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 69 52 00		cms-vannesvenetes@morbihan.fr	1
	CMS antenne de Sarzeau 34 rue de Brénudel 56370 Sarzeau Horaires Lundi, jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 69 53 35		cms-vannesvenetes@morbihan.fr	1
	CMS antenne d'Elven 2 bis place du Lurin 56250 Elven <u>Horaires</u> Lundi, jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h	02 97 69 54 38		cms-vannesvenetes@morbihan.fr	1
SIAO Uniquement public en situation d'urgence sociale et en demande d'hébergement	Sauvegarde 56 Antenne SIAO de Vannes 17 avenue de Verdun 56000 Vannes <u>Horaires</u> Lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h 14h-17h30 Mardi, jeudi : 9h-12h fermé l'après-midi	02 97 54 54 21			2
ADIL 56	Agence de Vannes 14 rue Ella Maillart 56000 Vannes <u>Horaires</u>	02 97 47 02 30	Elise Demay, directrice	adil.56@wanadoo.fr	2

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL21-DE

PROJET